

Hygiène et sécurité

**Quelles sont les conditions
d'hygiène sur les lieux de travail des femmes
salarisées ?
Connaissent-elles les
normes de sécurité ?
Celles-ci sont-elles respectées ?**

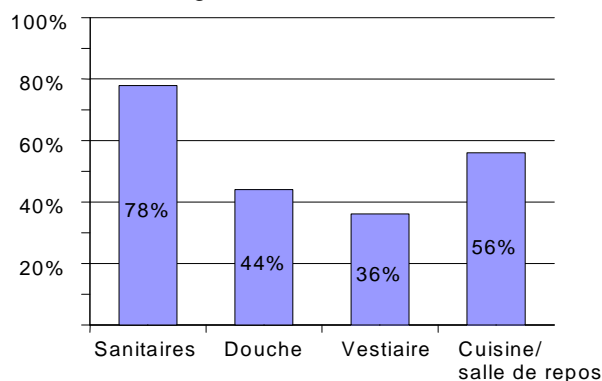


Des conditions de travail très diverses en terme d'hygiène

Elles sont meilleures pour les femmes travaillant en transformation où les normes d'hygiène alimentaire sont très appliquées : sanitaires, point d'eau, vestiaires.

Pour d'autres, les conditions sont minimales avec uniquement la mise à disposition de sanitaires ou même mauvaises avec l'absence de tout équipement.

Aménagement du lieu de travail



Source: enquête F.R.ASAVPA 2008

LES SANITAIRES

1 femme sur 5 ne dispose pas de sanitaires sur son lieu de travail. Cette situation est sans aucun doute à pointer du doigt et des améliorations sont indispensables. Lorsqu'ils sont disponibles, soit dans 80 % des cas, les sanitaires sont encore souvent dans la maison d'habitation, ce qui est gênant pour tous.

SALLE DE REPOS

Pour ce qui est de l'accès à une cuisine ou salle de repos, la situation est intermédiaire : un peu plus de la moitié des femmes interrogées y ont accès. Là encore, cette pièce est souvent celle de la maison d'habitation.

Cet état des lieux loin d'être satisfaisant n'a pas l'air

DOUCHES ET VESTIAIRES

« C'est encore très familial dans l'ensemble.
On va dans la maison de l'agriculteur. »

Moins d'une femme sur deux dispose d'une douche sur son lieu de travail et une sur trois de vestiaires «femme». Il reste beaucoup de progrès à faire dans ce domaine ; il est vrai que les investissements sont parfois conséquents lorsque les locaux ne sont pas facilement aménageables.

« L'hiver, on a une caravane à notre disposition pour déjeuner. »

« Avant, on avait une pièce pour déjeuner. Maintenant, il y a trop de bazar et on n'y va plus ; je déjeune dans la voiture. »

rédhibitoire pour les femmes salariées sauf dans les cas extrêmes. Elles semblent s'en accommoder aussi bien que leurs collègues masculins.

SÉCURITÉ

Les femmes salariées semblent plus prudentes ou plus conscientes que les hommes des risques liés à leur travail.

« Il faut aussi être vigilant car c'est un métier à risques. »

Elles ne sont, en revanche, pas toujours au courant des normes de sécurité.

Par exemple, de nombreuses femmes s'inquiètent au sujet des produits phytosanitaires sans pour autant connaître les risques, les moyens de protection ou encore les délais de ré-entrée sur une parcelle traitée.

« Lorsque l'agriculteur effectue des traitements phytosanitaires, nous sommes exposées car nous n'avons pas de protection. Mais les protections sont vraiment très inconfortables pour travailler. »

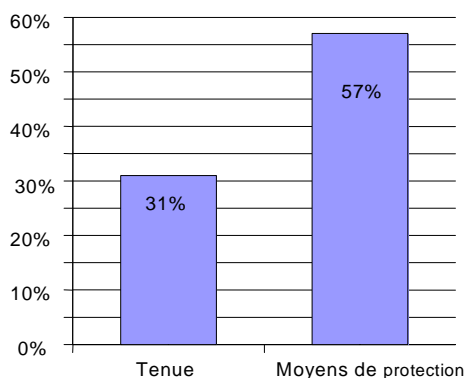
« Les employeurs aiment les gens téméraires. Ils ne mesurent pas la dangerosité des engins, n'ont pas conscience des risques. On préfère quelqu'un qui fonce que quelqu'un qui pense à sa sécurité. Ils vont se moquer de nous [les femmes]. »

Phytosanitaires : les délais de ré-entrée

Le délai minimum de ré-entrée sur la parcelle traitée varie entre 6, 24 et 48 heures après la fin de la pulvérisation selon les produits ; certains produits ont des délais particuliers mentionnés sur les étiquettes de risque.

Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L 253-1 du code rural (J.O. 21-9-2006)

Tenue et protections fournies par l'employeur



Source: enquête F.R.ASAVPA 2008

Peu d'employeurs fournissent des tenues et chaussures adaptées et des moyens de protection (lunettes, masques, gants, casques)

Beaucoup de salariées reconnaissent apporter leurs tenues et chaussures de travail.

Quant aux moyens de protection, près de 60 % des femmes en disposent même si elles ne les utilisent pas toujours, les trouvant « inadéquats » à la réalisation de leurs tâches.

Conditions d'hygiène et sécurité de sécurité souvent non remplies.



Pourtant les femmes salariées ne se plaignent pas trop de ces conditions qui semblent faire partie du métier.

Elles sont conscientes des facteurs à risques de leurs métiers et plus prudentes que leurs collègues masculins.